ORDRE NATIONAL DES PÉDICURES-PODOLOGUES

# LE PÉDICURE-PODOLOGUE **UN ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE**

## Qui peut consulter un pédicure-podologue ?

Le pédicure-podologue peut être consulté directement.
Il est impliqué dans la prise en charge globale des patients de tous âges ;
il a sa place à tous les stades de la vie :

## Pourquoi consulter un pédicure-podologue ?

## Un professionnel intégré au parcours de soins des patients

**LE PÉDICURE-PODOLOGUE EXERCE DE FAÇON COORDONNÉE AVEC DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DE SANTÉ :**
En établissements de santé, en maisons de santé et en cabinets de ville...

Il intègre progressivement les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) pour participer à des actions de santé publique sur le territoire.